L'open access, c'est légal !

Les travaux de recherche financés dans le cadre de projets européens doivent impérativement être diffusés en open access.

En outre, la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique vous autorise à partager sans réserve vos articles de revue :

corrections incluses (texte accepté pour publication)

avec l'accord de vos éventuels co-auteurs

12 mois après publication en SHS
6 mois après publication en SVT
et même avant par le biais d'un accès sur demande

en version « auteur »
(sans les marques et la mise en page de l'éditeur)

même si vous avez déjà cédé vos droits à un éditeur
(y compris étranger)

Peut-être votre éditeur vous permet-il d'aller plus loin (partage du fichier « éditeur » mis en page, partage possible avant le délai minimum des 12 mois qui suivent la publication...) ?

Vérifiez sa politique d'open access sur les sites Héloïse ou Sherpa/ROMEO !

Et pour avoir la certitude de respecter la loi, déposez de préférence vos travaux dans le portail HAL-Nanterre, qui intègre des outils de vérification.

Envie d'en savoir plus ? Contactez vos administrateurs HAL ou retrouvez-nous pour un open café !

ARCHIVES OUVERTES HAL

UNIVERSITÉ PARIS LUMIÈRES

Université Paris Nanterre

UNIVERSITÉ PARIS 8 VINCENNES-SAINT-DENIS

Crédits : File:Aufgabe-lesen.svg (Wikimédia Commons, travail de A. Spielnhof, CC0), Extrait de "Fools", (mimiandeunice.com, Nina Paley sous CC-By-SA), File:5-to-12-icon.svg (Wikimedia Commons, travail de RudolfSimon et Gregor Shapiro dans le domaine public), File:P writing.svg (Wikimedia Commons, Chris-Martin, GNU/CC-By-SA), Checklist Board Icon (vexels.com, Vexels, CC-By)